

Description :

Services transfrontières

Seuls les Mexicains de naissance peuvent occuper les postes de capitaines, de pilotes et de commandants de navire, de machinistes, de mécaniciens et de membres d'équipage à bord des navires et des aéronefs battant le pavillon du Mexique, de pilotes de port, de capitaines de port et de commandants d'aéroport et de courtiers en douane.

Mesures existantes :

Constitución Política de los Estados Unidos Mexicanos, Artículo 32